



Compte-rendu de réunion du 27 Novembre 2019 Conseil de quartier de la Zone pavillonnaire

Conseillers de quartier présents : 8

Monsieur Claude KOPELIANSKIS Maire-adjoint en charge du quartier de la Zone pavillonnaire ouvre la réunion à 19h00. Il commence par remercier les participants de leur présence.

Les points de l'ordre du jour suivants ont été débattus :

1. Retour sur la dernière réunion de quartier
2. Programme de travail et échange avec l'auditoire

1/ Retour sur la dernière réunion de quartier

Aucune remarque particulière n'a été faite sur le compte-rendu de la dernière réunion de quartier.

2/ Programme de travail et échange avec l'auditoire

Pont de la 2^{ème} DB :

La durée des travaux est estimée à quatre ans. D'avril jusqu'à fin 2020, il y aura une mise en sécurité du réseau transport d'eau potable par le SEDIF.

De 2021 à 2024 les travaux seront effectués par l'EPI 78-92.

Les travaux se feront en conservant une circulation en double sens, sauf lors des opérations de levage. Lors de ces opérations, la circulation devra être complètement neutralisée. (au minimum 16 nuits si tout se passe bien)

Règlementation trottinettes :

L'utilisateur doit circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il peut circuler :

- sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h,
- sur les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons.

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, l'utilisateur doit circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons. Toutefois, le maire peut décider de l'interdire.

- À savoir : à Paris, le stationnement sur les trottoirs des trottinettes en libre service est interdit. Pour cette infraction, vous risquez une amende de 49 €. Les frais de fourrière seront également à votre charge. L'utilisation est également autorisée sur les voiries privées (par exemple, chemin d'une propriété privée, allée d'une résidence privée).

L'utilisateur doit être âgé d'au moins 12 ans et rouler à une vitesse maximum de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas

- de circulation la nuit

- ou de visibilité insuffisante la journée.

- Attention: à partir du 1er juillet 2020, l'engin devra être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et d'un dispositif réfléchissant (à l'avant).

L'utilisateur d'une trottinette électrique (y compris les trottinettes en libre service) a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, ...). Il est recommandé de contacter son assureur pour, par exemple, adapter son contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

Pistes cyclables avenue de Saint Germain :

Compte tenu de l'étroitesse de la rue, ce projet n'est pas réalisable. il apparaît comme trop dangereux.

Incivilités cyclistes

Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées par la Police municipale, allant du simple rappel à l'ordre jusqu'à l'amende pour les récalcitrants, notamment sur les voies les plus dangereuses : haut de l'avenue de St Germain, avenue de Longueil et trottoir du pont de la gare.

Travaux Clos Lainé Duverdy

La rue sera fermée en journée.

Enfouissement des lignes qui passent en aérien.

L'enfouissement des rues Jean Luc, Mansart et Solferino se fera cette année.

France Galop Hippodrome :

Par le biais d'un marché public, un assistant maître d'ouvrage a été désigné. Ce dernier a pour mission d'accompagner la ville dans la recherche d'investisseurs afin de proposer ensuite un partenariat avec France galop pour une éventuelle reprise des courses.

SEVESO

Un plan de prévention a été mis en place par le préfet.

La ville a émis un avis défavorable par délibération du 18 novembre 2019 sur le projet de refonte seine aval.

En cas de souci majeur, il faudra écouter les consignes sur France bleu et une sirène sonnera en continu.

La fibre :

Tout le parc est désormais couvert. Le centre ville l'a été fin 2019. Le prévisionnel d'Orange est conforme au planning.

Fin de la réunion à 21h00